

Sujet : Tr: Fwd: [INTERNET] ISDI FONTENAY EN PARISIS

De : DDT 95 (Direction Départementale des Territoires du Val-d'Oise) emis par FRETIGNY Patricia (Secrétaire) - DDT 95/Direction/Adjoints <ddt@val-doise.gouv.fr>

Date : 11/01/2021 11:56

Pour : PREF95 pref-icpe - 95 VAL-DOISE/PREFECTURE/SECRETARIAT GENERAL/DCAT /COORDINATION ADMINISTRATIVE <pref-icpe@val-doise.gouv.fr>, dree IF/UD95 (Unité Départementale du Val-d'Oise) <ud95.dree-if@developpement-durable.gouv.fr>

----- Message transféré -----

Sujet : Fwd: [INTERNET] ISDI FONTENAY EN PARISIS

Date : Mon, 11 Jan 2021 07:59:27 +0100

De : PREF95 Courrier - 95 VAL-DOISE/PREFECTURE/SECRETARIAT GENERAL/DCAT /COURRIER (par AdER) <prefecture@val-doise.gouv.fr>

Répondre à : PREF95 Courrier - 95 VAL-DOISE/PREFECTURE/SECRETARIAT GENERAL/DCAT /COURRIER <prefecture@val-doise.gouv.fr>

Pour : "ddt 95 (Direction Départementale des Territoires du Val-d'Oise)" <ddt@val-doise.gouv.fr>, pref-cabinet-pag@val-doise.gouv.fr, DUMONT Sylvie PREF95 <sylvie.dumont@val-doise.gouv.fr>

Pour une administration exemplaire, préservons l'environnement.
N'imprimons que si nécessaire.

----- Message transféré -----

Sujet : [INTERNET] ISDI FONTENAY EN PARISIS

Date : Sat, 09 Jan 2021 18:19:12 +0100

De : pref95@hebergement2.interieur-gouv.fr

Répondre à : gmariani@cci-paris-idf.fr

Pour : prefecture@val-doise.gouv.fr

L'information suivante a été collectée:

Vous êtes: particulier

Nom: MARIANI

Prénom: GABRIEL

Adresse électronique: gmariani@cci-paris-idf.fr

Adresse postale: 2 Allée de la Couture

Code postal: 95190

Ville: FONTENAY EN PARISIS

Téléphone: 06 89 38 66 30

Télécopie:

Sujet: ISDI FONTENAY EN PARISIS

Destinataire: Préfecture du Val-d'Oise

Message: Monsieur le Préfet Suite à l'arrêté IC-20682 et modification du PLU en vue de l'implantation d'une installation de stockage de déchets inertes (ISDI) sur notre commune puis l'aménagement d'un pôle équestre , je tiens à vous faire part de mes observations sur ce dossier et mon désaccord sur le premier point Les dommages causés par l'ISDI à notre village sont nombreux, dont: . Trafic: le dossier fait état de 67 camions et ne fait part que de l'entrée au site. Leur sortie passera forcément par le rond point à l'entrée du village, ce qui n'est pas mentionné dans le dossier Le trafic actuel est important les jours de semaine sur ce point de passage et occasionne des embouteillages tous les matins et les soirs le trafic actuel n'est certainement pas 1% tel qu'annoncé dans le dossier. Les sorties de camions ne feront qu'aggraver les problèmes de circulation actuelle sur le rond point. . Le bruit: la francilienne n'est pas source de bruit (celle-ci étant semi enterrée). Cet argument pour justifier le projet est un faux problème. La circulation sur la D10 est plus génératrice de bruit (amenée par le vent d'ouest) . Les camions vont donc accroître le phénomène (67 allers et retours, soit un passage moyen toutes les 5 minutes de 7H à 18H, si le nombre de camions annoncé est respecté) Les déchargements et engins de travail occasionneront également du bruit. Seuls une mission de relevé sonore annuel est envisagée, ce qui est très insuffisant. Un relevé avant projet et des relevés mensuels de l'ISDI (si vous optez pour le maintien du projet ISDI) seraient plus appropriés. Poussières: Le passage des camions, les déchargements et manutentions des déchets par les engins vont occasionnés des poussières. Dans le dossier, seules les poussières sur le chemin entrée sont traitées et une mesure est prévue dans les 6 mois après délivrance de l'autorisation préfectorale. Comment est il prévu d'éviter toutes les retombées de poussières de l'ISDI .Le projet fait état d'un pôle équestre pour les JO 2024. La durée d'exploitation de l'ISDI est prévue sur 6 ans, et n'a pas encore débutée. La livraison d'un pôle équestre pour les JO est totalement illusoire. L'avis donné par PARIS 2024 à la candidature 2024 est avec réserve, réserve qui ne sera pas levée au vu des dates ci-dessus. Il est noté dans le dossier: implantation parc sportif au cours de la dernière année année d'exploitation (soit 6 années pour une exploitation qui n'a pas encore débutée) .L'installation d'une ISDI n'apporte aucun avantage au village, transforme des terres agricoles en ISDI n'occasionnant que des problèmes environnementaux (trafic routier, bruit, poussière pour ne citer qu'eux); l'avantage vis à vis du bruit de la francilienne n'est pas un, ni le pôle équestre pour les JO 2024 Pour qu'elles raisons, monsieur le maire insiste il autant sur ce dossier, qui a déjà fait l'objet d'un rejet après instruction par un commissaire instructeur, et précipite la modification du PLU Vous remerciant de l'attention que vous accorderez à mes observations, je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, à mes salutations respectueuses M. et Mme MARIANI Gabriel 2 allée de la Couture FONTENAY EN PARISIS .

Caractères de sécurité.: *****